

Dakar, le 05 Octobre 2018

**COMPTE DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)**

<b>Activité :</b> Réunion	<b>Lieu:</b> Siège du CN-ITIE	
<p><b><u>L'ordre du jour proposé est le suivant :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Revue et validation du Rapport ITIE 2017 ;</li> <li>2. Calendrier de dissémination du Rapport ITIE 2017 (Atelier national le 18 Octobre, Thiès 27 Novembre, St Louis 28 Novembre, Kédougou 06 Décembre);</li> <li>3. Informations: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparatifs de la Conférence Africaine sur la Propriété réelle;</li> <li>• Etat d'avancement des travaux sur la Propriété réelle;</li> <li>• Propositions (format et dates) pour la restitution de l'étude sur le contenu local de Kosmos ; et</li> </ul> </li> <li>4. Divers <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation budgétaire;</li> <li>- Processus de sélection du Directeur Exécutif du Secrétariat International de l'ITIE;</li> <li>- Processus de sélection du Président de l'ITIE Internationale;</li> </ul> </li> </ol>		
<b>Date :</b> 21-09-2018	<b>Début :</b> 10 h 30 mn	<b>Fin :</b> 13 h 00mn
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir la fiche de présence jointe au compte rendu</li> </ul>	
<b>Points d'échangés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ordre du jour proposé a été présenté par le Président du Comité national. Il est approuvé sans amendement.</li> <li>• Le Président a introduit le premier point de l'ordre du jour en rappelant le contexte particulier lié à la nécessité de produire un rapport de qualité et d'insister auprès des administrations pour fournir toutes les informations complémentaires.</li> </ul> <p><b>I/ Présentation du projet de rapport ITIE 2017</b></p> <p>Le Secrétaire permanent adjoint a fait une présentation générale du projet de rapport en relevant les points saillants tels que :</p>	

- Les revenus tirés du secteur qui s'élève à FCFA 121,9 milliards dont 85,7% sont alloués au budget à savoir un montant de FCFA 104,5 milliards.
- La contribution au budget du secteur minier est de 88,78% et celle du secteur des hydrocarbures est de 11,22%.
- Les écarts non rapprochés représentent 2% des revenus, ce qui est le seuil de matérialité retenu. Cependant 3 quittances d'un montant global, d'environ 2 milliards, ont été reçues après la date limite de dépôt et devront être intégrées dans le rapport final ce qui diminuera de manière substantielle cet écart de conciliation.
- La fiabilité des données est remise en cause du fait que sur les 25 entreprises, 6 n'ont pas envoyé un formulaire de déclaration signé par la direction et/ou est certifié par un auditeur externe, et 9 n'ont pas déposés leurs états financiers certifiés. D'après le Secrétaire permanent adjoint, M. PAYE, cette situation a évolué car toutes les sociétés ont déposé les états financiers et déclarations certifiées à l'exception de TAOL, ce qui devrait régler le problème de la fiabilité des données.
- Pour le cas de TOTAL E&P Sénégal, dont les déclarations représentent 6,9% des revenus du secteur, la certification s'avère impossible du fait qu'ils en sont à leur première année de présence et que la mission d'audit de l'entreprise n'interviendra qu'en 2019, ainsi, aucun compte audité de cette société n'a été produit à ce jour.

En outre, il a par ailleurs souligné les limites objectives du rapport notamment :

- Les données de production relativement à l'Exigence 3. 2 de la Norme ITIE. Sur ce point, le projet de rapport ne présente pas la formule de calcul (valeur, quantité). Les données de productions et valeurs des productions publiées doivent être complétées par l'Administration minière;
- Les éléments sur la clarification des entreprises d'Etat n'ont pas été intégrés en termes de relations financières ;
- La partie sur la propriété réelle n'est pas assez documentée. Les derniers progrès du Sénégal n'ont pas été pris en compte ;
- La documentation sur les conditions d'octroi des permis et licences n'est pas exhaustive ;
- Le rapport de la Cour des comptes non encore intégré est attendu pour le Mardi 09 Octobre 2018;

Ainsi, mes membres du Comité national ITIE ont formulé des commentaires et discuté de la validation du projet de rapport.

## **II/Observations des membres du CN-ITIE**

- M. Aziz Diop, en prenant la parole a proposé la tenue d'un Conseil interministériel sous la présidence du Premier Ministre pour examiner le projet de rapport puis que celui-ci intervient dans un contexte de post validation. Il suggère de différer le délai de publication du rapport. Pour terminer, il a souligné la question des conflits d'intérêts avec la mise en œuvre de la propriété réelle.

- M. Boubacar Tamba, abondant dans le même sens, considère qu'il faut compléter les données manquantes du projet de rapport et différer la publication.
- M. Samb, en intervenant, retient l'intérêt d'insister sur la disponibilité de l'information et annonce que l'ONECCA est prête à accompagner l'administrateur dans le traitement des données.
- M. Seydi Gassama, a rappelé que les problèmes soulevés dans le projet de rapport ne sont pas insurmontables. Il faut demander aux administrations de compléter les informations.
- M. Raymond Sagna suggère le report de la date de publication pour disposer un délai raisonnable pour fournir toutes les informations. Sur les données de production, il a rappelé la complexité de l'exercice car les données sont provisoires. Pour les productions, les données vont être complétées. Mais sur les carrières, l'opération se réalise différemment. La collecte par m3 se fait par un pointeur.  
Sur les titres miniers, il a noté que l'administration minière est entrain de collecter les informations manquantes. Il a en outre soulevé la question des écarts. Il a demandé un délai jusqu'au 31 Octobre pour le ministère des mines.
- La Direction des hydrocarbures n'a pas formulé de commentaire par rapport au calendrier.
- Concernant les données de TOTAL E&P Sénégal, les membres du comité ont souligné que TOTAL S.A a publié un rapport global audité avec les mêmes chiffres que ceux avancés par TOTAL E&P Sénégal et il n'y aucun écart entre ces déclarations et les celles faites par PETROSEN et le TRESOR. Par conséquent, les déclarations de TOTAL E&P Sénégal sont jugées fiables et exhaustives et recommande à l'Administrateur indépendant de tenir compte de cette opinion.

### **III/ Le calendrier de dissémination du rapport ITIE 2017**

Compte tenu de la proposition de différer la publication du rapport. Le calendrier a été réaménagé. Ainsi, il est retenu proroger le délai publication du rapport d'un mois (jusqu'au 16 Novembre 2018) afin de permettre aux différentes administrations de réagir.

**La date du 22 Novembre 2018 a été provisoirement retenue pour la dissémination nationale, et les étapes de THIES, de Saint-Louis et de Kédougou ont été retenues pour les disséminations régionales, pour le moment.**

### **IV/ Informations**

- Points sur les préparatifs de la Conférence africaine sur la transparence des bénéficiaires effectifs du 31 octobre au 2 novembre 2018. La Secrétaire permanent à rappeler le programme indicatif de l'évènement avec les différents panels et inviter les membres du Comité national à y participer. (Voir programme indicatif).
- Le Responsable des affaires juridiques a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la propriété réelle en termes de réformes. Le contexte a été rappelé avec les avancées telles la disponibilité du financement de la création du registre public sur les bénéficiaires effectifs, l'élaboration du projet

	<p>de décret avec le Ministère de la Justice... Le cadre juridique devrait être mis avant la conférence africaine sur la propriété réelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du Comité national sont informés de la tenue de l'atelier de restitution de l'étude du Ghana et du suivi des recommandations le 5 novembre 2018.</li> </ul>
<p><b>Décisions et recommandations</b></p>	<p>Le Comité national ITIE après discussion a décidé de retenir ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Pour le cas de TOTAL, il a été retenu de considérer que sur la base des informations tirées du rapport global certifié de TOTAL S.A, les chiffres de TOTAL E &amp; P Sénégal sont considérés comme fiables.</li> <li>2- La publication du rapport ITIE 2017 pour le 16 novembre 2018 ;</li> <li>3- La tenue de l'atelier national de dissémination le 22 novembre 2018 ;</li> <li>4- La tenue d'une réunion du Comité de lecteur pour le mardi 16 octobre 2018 pour compiler toutes les informations manquantes ;</li> <li>5- La validation du présent rapport sous réserve de l'intégration des données complémentaires et des commentaires du GMP;</li> <li>6- Des recommandations supplémentaires devront être formulées;</li> <li>7- La tenue de la prochaine réunion du Comité national pour le 5 novembre 2018.</li> </ol>
<p><b>Divers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La situation budgétaire</b></li> </ul> <p>Les membres du Comité national ont été informés de l'amélioration de la situation budgétaire avec la possibilité de paiement des indemnités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le processus de sélection du Poste de directeur exécutif et du Président du Conseil d'Administration de l'ITIE.</b></li> </ul> <p>Le Président a informé les membres du Comité de sa participation aux réunions du Comité de nomination. Il a rappelé que le processus étant confidentiel, aucune information supplémentaire ne peut être donnée.</p>

**Président de séance**

**Le Secrétaire de séance**

**Ministre Mankeur NDIAYE**

**Moustapha FALL**


  

  
**Mankeur NDIAYE**

